

Perwez –Largage des amarres par temps calme !



Suite à la décision de l'Assemblée Générale Nationale du 27 février dernier reprenant sportivement les Fourons dans la province de Liège, il s'avérait des plus judicieux de ne pas manquer l'Assemblée Générale de l'AWC de ce 6 mars tenue à Perwez, une Assemblée Générale chargée d'arrêter le programme sportif 2026. « Coulon Futé » fut un spectateur des plus attentifs pendant le déroulement du colloque.

Cela va s'en dire !

L'intronisation de la législature 2025-2031 de l'AWC a connu de nombreuses péripéties. Abandon de séance, politique de la chaise vide décrétée... ont néanmoins laissé place à un rapprochement consensuel de raison lors de l'AG du 9 février dernier. La récente décision fédérale de rallier sportivement les Fourons à la province de Liège - un thème sensible des récentes élections statutaires - allait-elle réactiver le brulot des précédents jours ? Cette question, il était logique de se la poser. Par

ailleurs, outre l'approbation du PV de la « réconciliation », étaient repris à l'ordre du jour de l'AG l'organisation sportive 2026, les modalités du championnat AWC 2026 et l'adaptation du ROI.



Composition de l'Organe d'Administration de l'AWC

(De droite à gauche) Titart P. (vice-président pour le Hainaut-Brabant wallon), Germain N. (Vice-président pour Liège-Namur-Luxembourg), Cherain P. (Secrétaire), Sapin D. (Président), Charlier E. (Trésorier)

Nombre maître. Le colloque commença avec quelque vingt minutes de retard suite à la retenue à Halle du secrétaire de l'AWC **Patrick Cherain**, confronté à des obligations présidentielles d'EPR (encodage de concours). Ce qui permit à **Denis Sapin**, président de ladite AWC, d'initier une « conversation de salon » axée sur les préparatifs de l'organisation de la future remise des prix de la saison 2026. Ce qui créa une ambiance témoignant du lien agréable restauré après une période difficile surmontée.



Avec l'arrivée de **Patrick Cherain** en séance, onze mandataires (le plus petit nombre de deux chiffres identiques) étaient finalement répertoriés autour de la table. Un nombre onze classifié, en numérologie, comme « *nombre maître* » et perçu comme signe de clairvoyance, de réconciliation. En effet, les Liégeois **Victor Andot**, **Emile Darimont**, **Germain Nicolas** et **Marcel Vandersmissen**, les Brabançons wallons **Denis Sapin**, **Jean-Pierre Palm** et **Dimitri Seressia**, les Hennuyers **Benoît Deltenre** et **Pierre Titart**, le Namurois **Etienne Charlier** et le Luxembourgeois **Patrick Cherain** assistaient au colloque en présentiel. Ce qui autorisa de constater que **Denis Sapin** était le seul mandataire national francophone présent, que l'Organe d'Administration était totalement représenté, qu'aucun des trois mandataires « *versés ou coopté* »



dont l'admission fut l'objet d'un consensus résolvant des controverses n'assistait et qu'un seul mandataire sortant, non réélu, avait effectué le déplacement.

Fête destinée à tous les Wallons. Si un ordre du jour était arrêté et suivi, la thématique de la « *Journée de l'AWC* », revenant à maintes reprises, fut le fil conducteur des débats. Epinglons la volonté unanime de réaliser le samedi 24 octobre (soit au début de la trêve), à la « *Ferme de la Pitance* » de Pont-à-Celles (réservation acceptée) la journée wallonne pour tous les Wallons, quelle que soit la spécificité ailée suivie.

Le concret attendu. Après l'approbation du procès-verbal de la précédente AG, l'organisation sportive et la désignation des bureaux d'enlogement au sein de l'AWC étaient abordées. Forville, Presgaux et Sombreffe s'étaient déclarés candidats. La précédente clause appliquée (être reconnu bureau national garantissant les conditions requises d'infrastructure) est à l'unanimité reconduite en 2026. Ainsi seront, en 2026, opérationnels les bureaux de :

- **En province de Liège** : « Le Progrès » Amay, « La Mésange » Haneffe, « L'Avenir » Herve, « Indépendante » Liège, « Liberté Perron AR » Visé,
- **En province de Namur** : « L'Intrépide », Biesmerée, « Royal Saint-Pierre » Dinant, « L'Avenir » Forville, « Local Unique » Falisolle, « La Colombe » Hastière, « Le Surlet » Presgaux.
- **En province de Luxembourg** : « Le Faucon Salmien », Manhay « Union Colombophile » Virton.
- **En province de Hainaut** : « Alliance Colombophile » Ath, « Le Progrès » Estinnes-au-Val, « Le Biset » Froidchapelle « La Tourterelle » Givry, « Le Ramier » Lessines, « L'Union » Marbaix-la-Tour, « L'Union » Marche-lez-Ecaussines, « La Leuzoise » Pipaix, « Le Carrier Bleu » Soignies, « Union Colombophile » Tournai.
- **En province de Brabant wallon** : « Union » Chastres, « Union » Ramillies-Perwez.



En 2025, la candidature de « La Frégate » Frasnes-lez-Gosselies n'avait pas été prise en considération faute de non-reconnaissance en tant que bureau national, celui d'Orp, en 2026, est retiré pour la même raison. Manhay et Presgaux sont repris pour des raisons géographiques (confort des amateurs), Arlon n'est plus un bureau AWC.

Innovation. La volonté délibérée et recherchée de fêter tous les Wallons dans une même cérémonie s'est traduite dans le travail de réflexion sur les championnats 2026. Le souhait émis de les arrêter par voie informatique prévaut. Le temps est dès lors court entre les derniers concours et la date arrêtée de la *Journée festive*. Cela pose pour l'heure un souci en voie de solution, un souci tributaire des différentes sources des renseignements nécessaires. Dès à présent, il est acquis que les prix seront en espèces sous enveloppes, que, par catégorie, dix classés seront recensés mais seuls trois récompensés, que 11 catégories (vitesse, demi-fond, grand demi-fond, fond, grand fond, général) aux deux premiers marqués entreront en ligne de compte (39 lauréats) et que 13 catégories en as-pigeon le seront également (45 récompenses). Les podiums, ne reprenant que des Wallons, seront formés non pas par catégorie, mais par regroupements des classements forgés dans les différents championnats.



Il fut ensuite rappelé que tous les concours AWC sont repris dans les championnats nationaux de demi-fond. **Jean-Pierre Palm** évoqua de plausibles futures décentralisations des remises de prix qui ne laissèrent pas indifférents les Liégeois. La remise des prix 2026 reprendra également celles des deux EPR, du Petit Club et du Club des Jeunes.

Retour des Fourons à l'avant-scène ? **Marcel Vandesmissen** s'enquit de connaître la position arrêtée par l'AWC suite à la décision fédérale de verser sportivement les Fourons dans la province de Liège. Des propos déclarèrent avec insistance que les Fourons étaient au départ repris en province de Liège et que ces derniers demandèrent par la suite leur intégration en province de Limbourg. **Patrick Cherain** tint à mettre les choses au point. « *Je trouve, dit-il, l'annonce cavalière. Ce point n'a pas été traité en EPR, ni au CSN. L'adhésion des Fourons à Liège pénalise les Namurois et les Luxembourgeois (C.F. : le cas Fourons n'exerce pas les mêmes retombées que celui de Comines traité en parallèle lors de l'AGN). L'AWC dispose de statuts reprenant les impératifs ministériels de la Région wallonne. Si les Fourons relèvent de Liège pour l'asbl RFCB, ce n'est pas le cas pour l'asbl AWC (C.F. : colombiers non implantés en territoire wallon). L'AWC n'a pas autorité pour effectuer un contrôle en territoire flamand. L'AWC propose en 2026 quatre concours wallons L'organigramme repris dans le dossier Unesco rédigé par les Francophones distingue les deux asbl.* ». L'accord unanime de l'assemblée est acté.

ROI. Avec l'avènement de la nouvelle législature, le Règlement d'Ordre Intérieur est revu. **Patrick Cherain** a envoyé aux mandataires un texte martyr, en d'autres termes un document de travail, invitant à le « travailler » avant l'AG de ce 6 mars mandatée de le discuter. La réflexion menée déboucha sur une version définitive, à peaufiner, dont l'entérinement final se fera par voie informatique. Epinglons quelques points discutés :

- Le ROI s'adapte aux statuts rédigés.
- Organe disciplinaire : pas de chambres wallonnes, les chambres francophones de la RFCB font office.
- Contrôle des produits prohibés. La liste légale publiée par la RFCB a autorité. Celle des contrôleurs wallons est communiquée au ministère wallon. L'AWC demande à la RFCB de faire des contrôles et la défraie.



- Code de déontologie. Traitement en attente des conclusions du groupe de travail décidé par la RFCB.
- Attaché de communication. Poste supprimé.
- Conseiller Juridique. En cas de nécessité, dans l'intérêt de l'AWC, l'AG décide de pouvoir octroyer à un juriste un mandat déterminé.
- Maintien du recours à un expert-comptable.
- Chargé de mission : poste non utilitaire.
- Indemnités. Les prestations des mandataires sont bénévoles. Des frais de déplacement sont octroyés, le montant au km est fixé par l'AG. Le choix d'un lieu fixe, en l'occurrence Perwez, s'impose.

Itinéraire. Au terme de la discussion des objectifs poursuivis, l'itinéraire reprend quatre dates. Et non plus six comme en 2025, le national reprenant deux dates. Ainsi, le 30/05 sera organisé un Vierzon (VY-V-Y), le 20/06 un Sancoins (VY-V-Y), le 08/08 un Vierzon (VY-V-Y-P), le 22/08 un Sancoins (VY-V-Y-P). L'AWC espère obtenir deux nationaux.

Divers. Le dernier point de l'ordre du jour, en l'occurrence le point divers, permet des conversations ouvertes. Ce dont profita **Nicolas Germain** pour demander ce qu'il advenait des subventions financières aux deux EPR dans le chef de l'AWC. Car, selon lui, les rétributions octroyées par la RFCB ne permettent pas d'initier des propositions attrayantes, notamment dans le domaine des championnats. L'AG unanime réitéra sa volonté, déjà prononcée lors de la précédente AG, de « *sponsoriser* » les EPR, leur participation aux *Journées festives* l'incite. Il sera demandé à **Marius Boboc**, non présent, lors de l'imminente réunion de l'EPR Hainaut-Brabant wallon de défendre le point de vue financier des EPR.



Denis Sapin leva la séance.

